



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME #2022-004

1401 et 1403, route 341  
Lots numéro 2 362 937 et 2 362 855 du cadastre du Québec

Prenez avis que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de L'Épiphanie, le mercredi 15 juin 2022 à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de Ville, au 66 rue Notre-Dame, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure consistant à autoriser une largeur de 34,74 m sur le lot 2 362 937, au 1401, route 341 et une largeur de 29,51 mètres sur le lot 2 362 855, au 1403, route 341, alors que la norme prévoit une largeur minimale de 50 mètres pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette démarche.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 1<sup>er</sup> jour du mois de juin 2022.

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE